



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Lyon, le 16 septembre 2015

Les inspectrices et inspecteurs d'académie,
inspectrices et inspecteurs pédagogiques
régionaux de Lettres

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de
Lettres
S/C de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Rectorat

Objet : Lettre de rentrée 2015

Inspection
Pédagogique
Régionale
de Lettres

Téléphone
04 72 80 63 38
04 72 80 60 09
04 72 80 63 83
Télécopie
04 72 80 63 37
Courriel
ipr@ac-lyon.fr

92 rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon CEDEX 07

www.ac-lyon.fr

Chères Collègues, Chers Collègues,

Troisième année de la refondation de l'École de la République, l'année scolaire 2015-2016 « doit d'abord mobiliser tous les acteurs de l'école pour engager ou poursuivre l'évolution des contenus d'enseignement et des pratiques pédagogiques au service de la lutte contre les inégalités et renforcer la transmission des valeurs de la République », comme le stipule la circulaire de rentrée. Cette année scolaire sera pour chacun d'entre nous une année de préparation aux évolutions prévues pour la rentrée 2016 : modifications de l'organisation pédagogique du collège, notamment le renouvellement des contenus d'enseignement de la scolarité obligatoire, le lancement du plan numérique pour l'éducation ou les enseignements pratiques interdisciplinaires.

Lors des réunions de rentrée, Madame la rectrice a rappelé les axes principaux de la politique éducative pour cette nouvelle année scolaire : une école plus juste pour la réussite de chaque élève, la préparation de réformes majeures, une école au cœur de la République. L'enseignement des Lettres a un rôle essentiel à jouer : la réussite de chaque élève passe par l'acquisition du socle commun, notamment grâce à la maîtrise des langages. Les professeurs de Lettres doivent continuer d'avoir le rôle déterminant qu'ils ont, en coopération avec leurs collègues, dans la maîtrise des compétences de base à l'écrit et à l'oral. Le développement de la citoyenneté suppose aussi la capacité d'entendre et de comprendre, de s'exprimer et d'argumenter. La lutte contre les déterminismes sociaux et territoriaux réclame une éducation où la maîtrise de la langue et la culture littéraire et artistique sont fondamentales.

Quoi de plus essentiel que la lecture et l'étude des grands textes pour contribuer aux valeurs de la République ? Quoi de plus essentiel que la fréquentation des écrivains pour s'ouvrir au monde et à la vie ? Lors de l'accueil des professeurs stagiaires le 28 août dernier, Monsieur l'Inspecteur général de Lettres, Patrick Laudet, a rappelé la spécificité française des Lettres, qui tiennent ensemble « langue et littérature ». L'enseignement des « Lettres » reste essentiel et fondamental pour transmettre à tous les élèves l'amour de la langue et de la littérature.

Le collège

Nous attendons la publication des programmes du collège. En lien étroit avec le nouveau socle commun (décret n° 2015-372 du 31 mars 2015), l'année 2015-16 devra permettre de préparer la mise en œuvre de ces programmes pour la rentrée 2016. Des réunions et des formations sont prévues à cet effet, dès le mois de novembre 2015, avec tous les collèges de l'académie.

L'évolution du collège et la continuité de la scolarité obligatoire ne prennent sens qu'avec la prise en compte et la bonne connaissance de l'enseignement du premier degré. Les nouveaux cycles, notamment le cycle 3 constitué du CM1, du CM2 et de la Sixième (décret n°2013-682 du 24 juillet 2013), doivent permettre de développer une nouvelle logique pour la continuité scolaire, dans l'esprit des liaisons école collège qui se sont mises en place dans de nombreux bassins récemment. L'objectif est de rendre notre école plus inclusive, grâce à des parcours progressifs et différenciés : de la continuité scolaire, de sa souplesse et de la fluidité dépend la persévérance scolaire.

Avec la nouvelle carte de 21 Rep+ et de 25 Rep dans l'académie de Lyon, la refondation de l'Education prioritaire entend renforcer l'action pédagogique et éducative, développer le travail collectif et la formation des personnels et reconnaître leur engagement dans ces secteurs scolaires (circulaire n° 2014-077 du 4 juin 2014 et référentiel de l'éducation prioritaire).

Les parcours d'éducation artistique et culturelle doivent contribuer au développement de la concertation entre les différents acteurs d'un territoire, afin de construire une offre éducative cohérente à destination des jeunes, à l'échelon académique et à l'échelon local (circulaire n° 2013-073 du 3 mai 2013 et référentiel). Inscrit dans la loi d'orientation et de programmation du 8 juillet 2013, le parcours Avenir (arrêté du 1^{er} juillet 2015) doit permettre aux élèves de la sixième à la terminale de construire progressivement, tout au long de leurs études secondaires, une véritable compétence à s'orienter et de développer l'esprit d'initiative et d'innover au contact d'acteurs économiques. Quelle que soit sa formation en voie générale, technologique ou professionnelle, chaque élève pourra en bénéficier. « Il se distingue de l'ancien parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF) en ceci qu'il s'inscrit dans une progression disciplinaire, voire interdisciplinaire, et qu'il suscite les initiatives permettant de développer, à l'échelle d'un territoire, des projets partagés avec des partenaires extérieurs. » (circulaire de rentrée 2015). Ces deux parcours ont pour objectif de prévenir les ruptures et de contribuer à la continuité de la trajectoire de chaque élève.

Dans le cadre du collège, l'enseignement des Langues et Cultures de l'Antiquité, fréquemment associé à l'Histoire des Arts, et prochainement aux enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), reste un facteur efficace en faveur de la mixité sociale et de l'accession de tous à une éducation à l'art et à la culture. Lors de l'épreuve d'Histoire des Arts du DNB, les élèves peuvent intégrer les Langues et Cultures de l'Antiquité aux objets d'étude qu'ils ont choisi de présenter. Le succès de cet enseignement, que l'on peut enregistrer aussi dans des zones d'éducation prioritaire, se confirme. Les professeurs de Lettres classiques auront un rôle indispensable et déterminant à jouer dans la conception des EPI « Langues et cultures de l'Antiquité ».

Le lycée

La continuité pédagogique concerne aussi le lycée, où elle doit être encore renforcée, pour consolider la maîtrise des compétences notamment en langue française, condition indispensable pour la poursuite des formations. « Les équipes pédagogiques seront attentives aux acquis des élèves issus de troisième et organiseront, notamment dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, le soutien adapté à ce premier diagnostic », comme le recommande la circulaire de rentrée.

Comme entre l'école et le collège, toutes les transitions doivent être mieux accompagnées ; celle entre le collège et le lycée, mais aussi celle entre le lycée et l'enseignement supérieur : « Le renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire au supérieur se poursuivra au cours de l'année scolaire 2015-2016 avec l'application de conventions entre les établissements scolaires et supérieurs et l'attention croissante portée à l'orientation des nouveaux bacheliers, à leur préparation à la poursuite d'études et à leur accompagnement dans l'enseignement supérieur. À ce titre, les initiatives locales associant les acteurs de l'enseignement secondaire et supérieur seront encouragées et valorisées » (Circulaire de rentrée).

Le lycée est le lieu où l'orientation se concrétise. Participent à ces choix le parcours Avenir, précédemment évoqué, les enseignements d'exploration au lycée général et technologique, les périodes de détermination en seconde professionnelle, les passerelles et les stages de mise à niveau. Comme au collège, le tutorat adulte élève sera encouragé, ainsi que l'entraide et le travail collaboratif entre élèves et les alliances éducatives avec les parents et les différents partenaires.

La lutte contre le décrochage scolaire à l'issue de la scolarité obligatoire demeure une préoccupation majeure. De nouveaux droits sont accordés aux décrocheurs par le code de l'éducation (L. 122-2 ; D. 122-3-1 à D. 122-3-8) : ces jeunes pourront être accueillis dans les lycées pour acquérir une formation.

Mis en place à la rentrée 2015, le parcours Citoyen se poursuivra au lycée. Il devra favoriser l'implication active de chaque élève et sa participation à des actions telles que la Journée nationale du 9 décembre dédiée à la laïcité, les Semaines de l'engagement lycéens, les campagnes nationales de solidarité, les concours ou olympiades et les commémorations patriotiques. Les modalités de cette participation devront être intégrées au projet d'établissement, en lien avec le conseil de vie lycéenne. La poursuite de ces réformes concerne la discipline Lettres comme toutes les autres et dessine le cadre dans lequel chaque lycéen doit être considéré pour la réussite de son parcours avant et après le baccalauréat.

Pour les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017, les œuvres obligatoires inscrites au programme de langues et cultures de l'Antiquité de la classe terminale des séries générales et de la série technologique techniques de la musique et de la danse sont les suivantes :

- en grec : Longus, *Pastorales*, *Daphnis et Chloé*, livre I.
- en latin : Sénèque, *Phèdre*.

Des stages à candidature institutionnelle seront, comme par le passé, organisés par l'inspection pédagogique régionale.

En Terminale L, le programme de littérature publié dans le BOEN n°16 du 16 avril 2015 introduit l'étude d'*Œdipe roi*. Une formation sur Sophocle et sur Pasolini aura lieu le 15 octobre 2015.

Les œuvres et thèmes de référence pour les épreuves de l'enseignement artistique au lycée sont disponibles dans le BOEN n°1 du 1^{er} janvier 2015. A côté de Joël Pommerat et d'Euripide, le nouveau thème pour l'enseignement de spécialité de théâtre en Terminale L est : « Figaro, un personnage du répertoire en verve et en musique ». Une formation destinée à tous les professeurs qui le souhaitent aura lieu le 19 novembre, avec une intervention conjointe de Richard Brunel, directeur de la Comédie de Valence, et de Pierre Saby, professeur de musicologie à l'Université de Lyon 2. Pour recueillir les inscriptions, un courrier sera envoyé très prochainement dans les établissements. Rappelons que ces thèmes d'étude ne sont pas exclusivement réservés aux enseignements de spécialité, mais qu'ils ont vocation à irriguer aussi les programmes de lecture de toutes les classes.

En ce qui concerne l'enseignement de spécialité cinéma en Terminale L, à côté des films de Jacques Audiard, *De battre mon cœur s'est arrêté* et de Manoel de Oliveira *L'Etrange affaire*

Angelica, un nouveau film entre au programme : *Nostalgie de la Lumière* de Patricio Guzman. Une formation sur ce documentaire aura lieu en janvier (date et lieu seront communiqués ultérieurement) ; les professeurs intéressés, formateurs ou non en cinéma audiovisuel, peuvent d'ores et déjà se faire connaître.

Les 10^e Assises Internationales du Roman (AIR) se tiendront du 23 au 29 mai 2016 ; elles seront l'occasion de rencontres et de créations montrant une fois de plus l'importance du lien entre lecture et écriture pour les collégiens et lycéens, en lien notamment avec [l'écrivain en résidence et la classe numérique](#). De leur côté, les [Graines de lecteurs](#) accompagneront la réforme du collège en pensant sa programmation - lectures et accueil des auteurs - pour le cycle de consolidation.

L'an dernier, la première édition dans notre académie du concours Médiatiks, qui s'intéresse aux médias réalisés dans les académies par les élèves de l'école au lycée (journaux, imprimés et en ligne, radios, webradios, webtv et autres productions multimédia) a souvent été porté avec bonheur par des professeurs de lettres et la deuxième édition sera annoncée dans les établissements.

En BTS, les deux thèmes au programme de la deuxième année sont :
- thème 1 : « Ces objets qui nous envahissent : objets cultes, culte des objets »
- thème 2 : « Je me souviens. »

Cf. le B.O. n°13 du 26 mars 2015,

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=86770

Comme les années précédentes, un stage à candidature institutionnelle est prévu lors du premier trimestre.

La formation professionnelle des lauréats des concours

L'académie de Lyon formera cette année un peu plus de 600 nouveaux professeurs. Tous ces professeurs ont été accueillis le 26 août par Madame la rectrice. En Lettres, nous avons reçu le 26 août après-midi et le 28 août avec Monsieur l'Inspecteur général de Lettres, les 86 professeurs stagiaires de l'enseignement public, dont 8 en Lettres classiques. Les lauréats de concours de l'enseignement privé sont au nombre de 21, dont 4 en Lettres classiques.

2015-2016	PUBLIC	PRIVE
Lettres modernes	78	17
Lettres classiques	8	4

Après une année de transition, le nouveau plan de formation entre dans sa deuxième année. S'il subsiste quelques « fonctionnaires stagiaires » en fonction des renouvellements ou des prolongations de formation, la quasi-totalité des stagiaires sont en poste à mi-temps et consacrent l'autre mi-temps à leur formation. Ils sont tous accompagnés par une tutrice ou un tuteur. A ce titre, nous souhaitons remercier les collègues qui ont contribué l'an passé et ceux qui contribueront cette année à cet accompagnement et à cette formation.

Une réunion des tuteurs aura lieu très prochainement, selon des modalités nouvelles. Nous invitons toutes les tutrices et tous les tuteurs à participer à cette future réunion. Un courrier d'information sera envoyé très prochainement.

Dans l'enseignement public, la formation des professeurs stagiaires s'organise ainsi :

- Un module de pré-rentrée (18h) qui a eu lieu le 26 août après-midi (avec les IA-IPR de Lettres), le 27 août (formateurs ESPE) et le 28 août matin (avec l'Inspecteur général de Lettres).

- 8 journées de formation, le mercredi, assurées par les IA-IPR de Lettres et les formateurs ESPE en étroite coopération.
- 12h de formation dans le cadre du Plan Académique de Formation (2 jours, au choix et sur inscription individuelle des stagiaires avant le 24 septembre 2015).
- Tout au long de l'année, un tutorat en établissement assuré par un professeur de Lettres.
- Tout au long de l'année, un tutorat universitaire assuré par un formateur ESPE.

Tous les stagiaires recevront une visite de leur tuteur ESPE. Tous les stagiaires sont susceptibles de recevoir la visite d'un IA-IPR de Lettres. Les professeurs stagiaires sont évalués par leur chef d'établissement, par leur tuteur établissement et par leur tuteur universitaire, qui rédigent des rapports. L'avis des IA-IPR se fonde sur ces rapports et, le cas échéant, sur leurs visites. Pour le suivi des stagiaires, le portail numérique commun « Astuce » sera actif cette année, à disposition de tous les acteurs de la titularisation.

La formation continue

Les inscriptions aux concours et examens professionnalisés de recrutement d'enseignants du second degré (Agrégation, Capes, Capeps, Capet et CAPLP), de conseillers principaux d'éducation (CPE) et de conseillers d'orientation - psychologues (COP) de la session 2016 auront lieu par Internet du jeudi 10 septembre 2015, à partir de 12 heures, au jeudi 15 octobre 2015, 17 heures, heure de Paris. Toutes les informations sont disponibles sur le site du Ministère de l'Éducation nationale :

<http://www.education.gouv.fr/cid5486/inscriptions-aux-concours-et-examens-professionnalisés-de-recrutement-d-enseignants-de-personnels-d-education-et-d-orientation.html>

Pour les professeurs qui souhaitent préparer le CAPES interne de Lettres, une formation est mise en place cette année, à raison de 40h en présentiel. Les professeurs préparatoires bénéficieront également de la mise en ligne des cours et conférences sur la plateforme M@gistère. Dans un premier temps, la formation portera sur l'élaboration du dossier de Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience Professionnelle (RAEP), puis sur la préparation des épreuves orales d'admission. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'IA-IPR référent, Michel Figuet, le professeur responsable de la formation, Fabrice Carnet, ou le gestionnaire DAFOP chargé du dossier des concours internes.

La formation à destination des professeurs préparant les agrégations internes de Lettres Modernes et de Lettres Classiques a tenu sa première réunion le 8 juillet et débutera le mercredi 9 septembre 2015. Regroupant les professeurs préparatoires des académies de Lyon et, par convention, de Grenoble, elle s'étale sur 140 heures en présentiel. Les professeurs préparatoires bénéficieront également de la mise en ligne des cours sur la plateforme M@gistère. Pour tout renseignement, vous pouvez joindre l'IA-IPR référent, Michel Figuet, le professeur responsable de la formation, Estelle Pianese, ou le gestionnaire DAFOP chargé du dossier des concours internes. Nous espérons que, cette année encore, le nombre des candidats admis attestera de la qualité de cette formation.

Le Plan académique de formation est à la disposition des professeurs sur le site académique de Lyon :

<http://www.ac-lyon.fr/formation-enseignants-2nd-degre/offre.html>

La campagne d'inscription aux actions à candidature individuelle est ouverte du 2 septembre au 24 septembre 2015.

Les professeurs qui souhaitent passer une certification complémentaire dans les domaines du Français Langue Seconde, du cinéma-audiovisuel, du théâtre ou de l'Histoire des Arts trouveront les modalités de cet examen dans le BOEN n°39 du 28 octobre 2004. Il convient de consulter le bulletin d'informations rectorales (BIR) de fin septembre pour s'inscrire. Catherine Lachnitt pour le FLS et le cinéma et Vincent Tuleu pour le théâtre restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour l'enseignement de l'Histoire des Arts dans le cadre des Lettres, les professeurs qui souhaitent faire part de leurs projets ou organiser une formation d'initiative locale peuvent s'adresser à Michel Figuet pour le lycée et à Nicolas Desormonts pour le collège. Pour l'enseignement des Langues et Cultures de l'Antiquité, les professeurs peuvent s'adresser à Michel Figuet pour le lycée et à Marie Musset pour le collège.

Ressources et documentations

Nous vous proposons de consulter le site Lettres de l'académie, sur lequel des ressources sont publiées régulièrement. Vous pouvez y apporter votre contribution. La page d'accueil vous fournit toutes les informations.

<http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/lettres>

Nous vous invitons à lire le Bulletin d'Informations Rectorales (BIR) auquel vous pouvez vous abonner en ligne, ainsi que le Bulletin Officiel de l'Education Nationale :

http://www.ac-lyon.fr/bir_semaine.html

<http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html>

Enfin, le site Eduscol, entièrement rénové, met à disposition de nombreuses ressources professionnelles.

<http://eduscol.education.fr/>

Signalons enfin le « Portail interministériel de l'éducation artistique et culturelle » qui centralise tous les textes officiels et de nombreuses ressources pour ces enseignements :

<http://www.education.arts.culture.fr/accueil.html>

Organisation de l'inspection pédagogique régionale de Lettres

Avec cette lettre, nous joignons les secteurs d'inspection et la répartition des missions et des dossiers entre les six inspecteurs de Lettres.

Pour toute question liée à l'inspection ou à un dossier, nous vous invitons à écrire directement à l'inspecteur concerné. Pour toute autre question, un courriel sera adressé au secrétariat des IA-IPR (jpr@ac-lyon.fr) qui se chargera de le transmettre.

Nous vous invitons aussi à utiliser votre boîte électronique professionnelle et à la consulter pour les informations que nous diffusons régulièrement par message électronique.

Nous demeurons à votre entière disposition et nous vous souhaitons une excellente année scolaire.

**Catherine Lachnitt, Sylvie Mortellaro, Marie Musset,
Nicolas Desormonts, Michel Figuet, Vincent Tuleu**

